

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTION TEMPORAIRE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE

Affaires civiles
OW/SB/NB
Arrêté n° R 2022.365

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mai 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la célébration du mariage de Monsieur Metin YILDIZ et de Madame Soraya Chérazade DAHOU le samedi 3 septembre 2022 à 14h00,

Considérant l'empêchement du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux qui précèdent Monsieur Samir MEZDOUR dans l'ordre du tableau du Conseil municipal au moment prévu pour cette célébration,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Samir MEZDOUR, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction d'Officier d'état-civil pour procéder à la célébration du mariage de Monsieur Metin YILDIZ et de Madame Soraya Schérazade DAHOU le samedi 3 septembre 2022 à 14h00.

Article 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre des arrêtés municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
Monsieur le Préfet
Monsieur le Procureur de la République
Madame la Responsable des Affaires Civiles
A l'intéressé

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clichy-sous-Bois, le 22 août 2022.

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu
à la préfecture le

26 AOUT 2022

Affiché - Notifié le

26 AOUT 2022

Le fonctionnaire délégué,

Caroline DOUMENE



Le Maire,
Ministre délégué,

Olivier KLEIN

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois. »

